



DÉPARTEMENT FÉDÉRAL DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

Communication
aux Etats ayant participé à la Conférence
sur la compétence judiciaire en matière civile,
tenue à Lugano le 16 septembre 1988

Questionnaire relatif à la Convention de Lugano

Le dépositaire de la Convention de Lugano a l'honneur de communiquer qu'à la demande du Président du groupe Directeur III du Comité K4 du Conseil de l'Union européenne, il a transmis copie d'une lettre de ce dernier, datée du 18 décembre 1995, ainsi qu'un questionnaire aux Etats suivants:

Lettonie, Estonie, Lituanie, République Tchèque, Slovaquie, Slovénie,
Pologne, Hongrie, Chypre, Malte, Turquie, Roumanie et Bulgarie.

Les Etats ayant participé à la Conférence sur la compétence judiciaire en matière civile, tenue à Lugano le 16 septembre 1988, trouveront copie de ces documents en annexe.

Berne, le 26 février 1996

